

Spécial Haïti et formations syndicales

Édito

LE IX^{ÈME} CONGRÈS de notre syndicat, du 1^{er} au 3 juillet 2013, s'était fixé des objectifs ambitieux pour l'animation et la formation de notre réseau d'adhérents, d'élus et de militants affectés à l'étranger, selon deux axes.

« Faire venir à Paris des militants de l'étranger pour participer à des stages organisés par l'Institut de formation de la CFDT, complétés par des modules plus spécifiques à la CFDT-MAE. »

Deux sessions ont déjà été organisées, en février et en juin 2014, à l'attention d'une petite dizaine de d'adhérents et de militants CFDT venus de Tunis, Lomé, Oran, Moscou, Copenhague, Yaoundé et Washington. Après trois jours de formation dans les locaux de l'Union départementale de Paris consacrés à l'histoire, aux valeurs, aux structures et aux revendications de la CFDT, en compagnie d'adhérents CFDT d'autres branches professionnelles, nos camarades de l'étranger ont été réunis dans les locaux du syndicat CFDT-MAE pour échanger notamment sur les enjeux du dialogue social dans les postes et sur leurs pratiques syndicales.

(Suite page 2)



Douriya Boudjellal (Oran), Samira Cuny (Copenhague), Dorra Mazghouni (Tunis), Olga Nedorezova (Moscou), Agboke Kossi Moumouni (Lomé)

Rédacteurs : Jacqueline Dessalles, Thierry Duboc
Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides - 75700 Paris
Tél. 01 53 69 36 99 - Fax 01 53 69 37 34
- 11, rue de la Maison Blanche - 44035 Nantes
Tél. 02 51 77 25 81 - Fax 02 51 77 26 21

Issn 2259-6453



Sommaire :

- Édito page 1-2
- La CFDT-MAE va à la rencontre des agents à l'ambassade de France en Haïti page 2-4
- Calendrier page 4

« Accélérer le rythme des missions à l'étranger et leur donner un contenu en terme de formation, si possible à la carte. »

Alors que nous n'avions organisé qu'une seule mission syndicale en 2012 (Bucarest) et deux en 2013 (Tunis et Alger), nous avons prévu de visiter, en 2014, plusieurs capitales africaines et européennes comme Londres les 16 et 17 juin.

Il est urgent en effet d'accompagner les sections et les correspondants CFDT dans la mise en place des nouvelles instances de dialogue social dans les postes. Les comités techniques de proximité – qui remplaceront bientôt les actuelles CCP d'expatriés et les réunions conjointes – constituent une petite révolution : il s'agit d'instances non paritaires, représentant aussi bien les

recrutés locaux que les agents de droit public, ouvertes aux autres administrations de l'État et instituées par un décret interministériel à valeur nettement plus contraignante que les accords cadre précédents !

L'essentiel de la présente Lettre du syndicat CFDT-MAE est consacré à une mission de formation réalisée en solo par notre camarade **Jacqueline Dessalles** qui a inauguré brillamment cette série de missions à vocation pédagogique. A quelques jours de son départ en retraite, qu'elle en soit chaleureusement remerciée ici de la part de tout le conseil syndical CFDT-MAE !



La CFDT-MAE va à la rencontre des agents à l'ambassade de France en Haïti

JACQUELINE DESSALLES, permanente de la CFDT-MAE, a organisé une heure mensuelle d'information (HMI) à l'ambassade de France et une HMI à l'Institut Français d'Haïti.

L'organisation de ces HMI a pu être mise en place grâce à l'intervention du responsable du service commun de gestion (SCG) qui a œuvré pour que les personnels de l'ambassade et du service consulaire puissent y assister et a contacté la secrétaire générale de l'IFH pour faciliter l'intervention de notre permanente syndicale.

Présentation de la CFDT-MAE et de l'organisation des prochaines élections

La première HMI a lieu à l'ambassade de France le lundi 17 avril à 13h00 et réunit une vingtaine d'agents dont trois expatriés.

La séance est ouverte en présentant le rôle d'un syndicat au sein du ministère : défense des intérêts des personnels tous statuts confondus, participation aux instances de concertation, formelles ou informelles et plus particulièrement celui du syndicat CFDT-MAE, sa représentativité au sein du MAE, ses valeurs, son fonctionnement collectif, son soutien et ses conseils individuels, son service juridique, sa communication, ainsi que sa participation aux instances de dialogue social.

Il est souligné que la CFDT-MAE est un syndicat de propositions qui participe activement au dialogue social dans les postes, comme sur le temps de travail à l'étranger. Il a été à l'origine de la prise en compte des problématiques « hygiène, sécurité et conditions de travail » dans le dialogue social à l'étranger. Il a, alors que le sujet était largement tabou au MAE, activement œuvré à la rupture du silence qui entourait les problèmes de souffrance au travail au sein du ministère, que ce soit en administration centrale ou dans le réseau culturel, diplomatique et consulaire. Sont également abordés : le règlement intérieur, les heures supplémentaires, les astreintes, et les évaluations.

Rénovation du dialogue social dans les postes (DSP)

Le DSP sera simplifié à partir des élections du 4 décembre 2014. Il comptera deux instances :

. **le comité technique de proximité (CTP)** : cette instance interministérielle (MAE, missions économiques, trésoreries, ASI...) traitera toutes les questions générales du poste y compris hygiène et sécurité, conditions de travail, et concernera les expatriés et les recrutés locaux (RL), qui appartiennent à la même communauté de travail ;

. **la commission consultative locale (CCL)** ne concernera que les RL et traitera toutes les questions individuelles (recrutement, licenciement, promotions et reclassements, évaluation, discipline...).

Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014. L'administration en précisera les modalités. Pour Haïti, comme pour tous les postes qui comptent entre 50 et 100 électeurs, le mode de scrutin (sur sigle ou sur liste) n'est pas encore déterminé et fera l'objet d'une concertation entre le bureau du dialogue social à Paris et les organisations syndicales.

En conclusion, les problèmes concernant la communauté et les conditions de travail nous concernent tous, aussi est-on toujours plus fort ensemble que seul et isolé. C'est pourquoi il faut faire partie d'un syndicat.

Des expatriés mécontents de la réforme des temps de séjour

Le consul évoque les astreintes qui sont trop souvent assurées par les agents du service consulaire compte tenu de leurs spécificités : visas, Français en difficulté, en particulier les Français de passage, vols, hospitalisation, décès...

Par ailleurs Les agents expatriés regrettent que le Département soit passé directement d'un séjour avec voyage payé à 2,5 mois à un séjour avec voyage payé à 10 mois. Ils auraient souhaité une période

transitoire à 6 mois compte tenu du fait que le pays n'est pas complètement remis du choc du séisme du 12 janvier 2010.

Des recrutés locaux dont le pouvoir d'achat est à la traîne

Les RL souhaitent une réévaluation des salaires avant de passer au cadre salarial. L'augmentation accordée par l'administration ne correspond pas à celle promise par la précédente équipe de direction. Le cadre salarial (revalorisation annuelle de 1% accordée à tous sur demande de l'ambassadeur) ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie en Haïti. Il semble que le niveau des salaires soit inférieur à celui pratiqué par les autres ambassades sur place à poste égal. En revanche le nombre de jours de congés est plus favorable et la couverture sociale

est bien assurée (les remboursements sont de l'ordre de 80 %). Mais que faire avec des jours de congés quand le salaire est juste suffisant pour assurer l'entretien de la famille ? Les agents, conscients de ces divergences, souhaitent une réévaluation de la grille des salaires et l'appui du syndicat sur ce sujet sensible.

Les agents demandent que l'évaluation soit accompagnée d'un entretien individuel et qu'elle ait une réelle répercussion sur l'évolution de carrière (postes bloqués « à vie »).

Les agents souhaitent également un accompagnement de l'administration pour accélérer le versement des pensions de retraite par l'organisme haïtien chargé de la gestion des retraites (ONA).

La deuxième HMI a lieu à l'IFT, le mercredi 23 avril à 11h30 et réunit une quinzaine d'agents dont un expatrié. Excellent accueil, il semble que ce soit la première fois qu'une personne extérieure à l'administration (ambassade ou IFT) s'adresse à ce public.

Après avoir écouté la présentation sur le rôle d'un syndicat et sa participation aux différentes instances administratives (cf. présentation précédente), les recrutés locaux en viennent à leurs sujets de préoccupations :

Ils souhaitent :

- ✓ une harmonisation vers le haut de la grille des salaires à l'IFH avec celle de l'ambassade et du service consulaire pour mettre fin aux disparités,
- ✓ la mise à jour de leurs contrats par des avenants, ce



Rodolphe Barré, Valiane Sénat, Régine Grondel, Ginette Délice, Marie-Florence Bourguoin, Luc Glosy

qui semble avoir été perdu de vue par l'administration de l'IFH après le séisme de 2010,

- ✓ l'application du code du travail haïtien en matière de départ à la retraite : celle-ci doit en effet intervenir à 65 ans (ou plus tôt si l'agent le souhaite) et non d'office à 60 ans comme cela se pratique actuellement alors que l'agent peut légitimement travailler jusqu'à 65 ans ; ainsi qu'un accompagnement de la part de l'administration de l'IFH pour les démarches auprès des autorités haïtiennes pour faciliter le versement des pensions dans des délais raisonnables,
- ✓ refaire ou toiler le règlement intérieur en précisant les heures de travail pour les différents services.



Équipe de l'Institut français

Avant de partir, rendez-vous avec l'ambassadeur...

Comme il est de tradition l'ambassadeur de France a reçu Mme Dessalles au terme de sa mission.

La CFDT aborde les questions de grille de salaires à l'ambassade et au service consulaire, et en particulier le fait que la revalorisation annuelle de 1% accordée à tous ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie en Haïti. Par ailleurs cette grille est défavorable aux RL de cette ambassade au regard des autres ambassades présentes en Haïti (Canada, USA) et que la base en euros rend le montant mensuel des salaires aléatoire.

Concernant la question du coût de la vie et de la grille des salaires dans les ambassades présentes en Haïti, l'ambassadeur précise que le sujet a déjà été évoqué avec la DRH par le responsable du SCG mais que pour l'instant les difficultés budgétaires ne permettent pas qu'une étude exhaustive soit réalisée. Il rappelle que dans la mise en application du cadre salarial il a obtenu que soit accordé 1% de revalorisation à tous les agents et non 0,8 % (les 0,2 % étant norma-

lement prévus comme prime « au mérite »).

En ce qui concerne la base en euros et la conversion en gourdes haïtiennes au taux de chancellerie, il convient de comparer les résultats sur le long terme, une année par exemple, pour s'apercevoir qu'actuellement c'est plus avantageux pour les agents qu'une base fixe en monnaie locale.

En ce qui concerne la forte augmentation qu'aurait promise l'équipe précédente, l'ambassadeur pense qu'il s'agit peut-être d'une incompréhension de la part des agents, et note que la DRH a procédé à une augmentation de 18 % de l'ensemble

des salaires avant de passer au cadre salarial. Par ailleurs il se dit conscient du fait que la nouvelle résidence de France est grande et qu'elle est une charge pour le personnel responsable de son entretien. C'est pourquoi il a conservé un maître d'hôtel - qu'il rémunère sur ses deniers personnels - en attendant que la situation de ce dernier avec le service haïtien des pensions soit régularisée. Cet agent, qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis trois ans, n'avait toujours pas perçu sa pension à ce jour.

En ce qui concerne les RL à l'IFH, l'ambassadeur est sensible aux remarques de la CFDT et promet de se rapprocher des services de l'IFH afin de voir ce qu'il y a à faire au sujet de la retraite et de la mise à jour des avenants aux contrats. Pour l'ajustement de la grille de salaires de l'IFH sur la grille de salaires de l'ambassade, l'administration de l'IFH fait de son mieux. Cela prendra sans doute un peu de temps. Toutefois elle a procédé cette année à une revalorisation de 5% de l'ensemble des salaires.

Enfin l'ambassadeur assure que dans toute la mesure du possible l'administration, tant de l'ambassade que de l'IFH, accompagnera les agents partant à la retraite dans leurs démarches avec l'administration haïtienne du service des pensions.



Calendrier prévisionnel des missions

16 - 17 juin 2014 : Londres

3 juillet 2014 : Bruxelles

Septembre 2014 : Le Caire

Fin septembre 2014 : Ouagadougou et Niamey

Octobre : Rabat et Casablanca